

FÉVRIER 2023	1 mois	3 mois	12 mois	Moyenne sur 12 mois *
INDICE SYNTHETIQUE TRV scolaire (hors gazole)	+ 1,8 % (+ 3,0 %)	+ 2,5 % (+ 3,1 %)	+ 7,6 % (+ 7,8 %)	+ 7,5 % (+ 4,4 %)
GAZOLE PROFESSIONNEL TRV	- 5,7 %	- 2,1 %	+ 5,5 %	+ 33,9 %
	L'indice diminue de -5,7% en février 2023. La TICPE applicable au gazole professionnel TRV est intégrée à l'indice. Retrouvez les informations concernant la fiscalité du gazole TRV pour 2023 sur www.cnr.fr : Actualité TICPE 2023			
MAINTENANCE TRV scolaire	+ 1,8 %	+ 1,5 %	+ 7,2 %	+ 6,1 %
	L'indice augmente de +1,8% en février, en raison des variations de la composante entretien-réparations (+2%). L'AdBlue, autre composante de ce poste, s'apprécie de +37% en moyenne depuis un an. L'indice varie de +7,2% depuis un an (+7,9% pour l'entretien-réparations et +2,2% pour les pneumatiques).			
MATERIEL TRV scolaire	+ 0,3 %	+ 1,7 %	+ 4,4 %	+ 4,0 %
	Augmentation de l'indice de +0,3% imputable aux variations des taux d'intérêt intervenant dans les calculs. Les conditions de financement prises en compte dans les calculs sont recalées en début d'année sur la base des dispositifs d'observation du CNR. Elles sont marquées cette année par une inflation marquée des prix de véhicules (+15%). Cette inflation annuelle est diluée dans le calcul par le taux de renouvellement. L'impact est porté en janvier dans les indices. L'indice augmente de +4,4% depuis un an.			
CONDUCTEUR TRV scolaire	+ 7,7 %	+ 6,8 %	+ 13,9 %	+ 4,7 %
	L'indice augmente de +7,7% en février 2023. Les minima conventionnels de rémunération, servant de référence pour évaluer les variations de la composante salariale de l'indice, ont été revalorisés de +6% à compter du 8 février 2023 (date d'application de l'extension à l'ensemble des entreprises du secteur de l'accord du 10 novembre 2022). Les allègements de charges "Fillon" ont diminué mécaniquement avec cette revalorisation salariale, amplifiant alors le surcoût. L'incidence de l'accord est calculée prorata temporis en février. Retrouvez les paramètres sociaux applicables pour 2023 sur www.cnr.fr : Actualité Sociale 2023			
COÛTS DE STRUCTURE TRV scolaire	+ 0,5 %	+ 0,8 %	+ 4,3 %	+ 3,7 %
	L'indice progresse de +0,5% en février 2023. L'inflation atteint +4,3% depuis un an. L'indice mesure les évolutions des coûts indirects ou charges de structure des entreprises.			

* moyenne (mars 2022 inclus à février 2023 inclus) / moyenne (mars 2021 inclus à février 2022 inclus)